

Leurs Honneurs avec Leurs Excellences les très honorables Adrienne Clarkson et Michaëlle Jean, gouverneures générales et commandantes en chef du Canada, à *Fanningbank*



Signature vice-royale des armoiries complètes attribuées à la Province de l'Île-du-Prince-Édouard (le 13 décembre 2002)

Mme Bernard - C'est bien sûr la visite avec la reine au palais de Buckingham. Aussi, quand Michaëlle Jean et Adrienne Clarkson sont venues. Elles m'ont vraiment impressionnée parce qu'elles sont du monde comme nous autres. Des fois les gens se font de grosses montagnes quand ils rencontrent des gens comme ça. Mais ce sont des gens comme nous; elles étaient bien gentilles et bien parlantes. En plus, fort accueillantes. Mme Clarkson a séjourné deux fois à *Fanningbank* alors que Mme Michaëlle Jean y a passé une nuit. On n'a pas eu beaucoup de temps pour passer avec elle sauf pour le petit déjeuner. Elle avait emmené sa petite fille qui était bien gentille. Je lui avais acheté une petite poupée de Anne aux pignons verts. Elle était toute impressionnée avec cette poupée-là parce que sa gardienne était en train de lui lire en français, un livre d'Anne.

4. Avez-vous des souvenirs d'événements tristes qui ont eu lieu durant vos cinq ans à *Fanningbank*?

M. Bernard - Durant mon mandat, il y a eu un cas qui m'a causé des ennuis et qui m'a fait un peu de mal. Il s'agit d'une personne qui a apporté une plainte contre moi à la Commission des droits de la personne parce qu'on ne l'avait pas accepté comme aide de camp, vu qu'il n'avait pas d'épouse pour nous accompagner lors des fonctions. Parce qu'il était célibataire, il s'est présenté devant la Commission des droits de la personne pour affirmer qu'il avait été mal traité. Ç'a été certainement un événement qui a fait mal parce qu'il m'attaquait non seulement comme personne mais il attaquait également le poste de lieutenant-gouverneur. Celui-ci a le droit de choisir ses propres aides de camp. À un moment donné, la province a commencé à défendre mon point de vue, puis ensuite, elle a voulu se retirer du dossier. Les autorités provinciales ont décidé que ce



Causerie vice-royale lors de la première visite officielle de Michaëlle Jean (le 8 novembre 2005)

n'était pas leur rôle, pas leur mandat, de se mêler dans ce cas-ci. Alors, j'ai ensuite été obligé d'aller au niveau fédéral, aller chercher un avocat fédéral, pour me représenter. À la fin, ç'a bien tourné parce qu'on n'avait pas maltraité cet homme-là. C'était l'idée qu'on avait décidé de choisir quelqu'un qui avait une conjointe qui pouvait accompagner mon épouse en même temps que moi, puis lui, il ne pouvait pas le faire. Ç'a bien tourné. Mais c'est le cas qui m'a fait le plus de mal pendant mon mandat comme lieutenant-gouverneur.

Mme Bernard - On a eu de la mortalité dans les deux bords de la famille. Il y eut trois mortalités : deux de mes frères puis un frère de Léonce.

5. M. Bernard, y a-t-il eu des controverses qui ont eu lieu durant votre terme en tant que lieutenant-gouverneur?

M. Bernard - Il n'y a pas eu de controverses sauf une fois où je me suis senti un peu mal à l'aise quand le premier ministre a voulu faire un plébiscite sur la manière de voter lors d'une élection. Il voulait donner une représentation plus égale selon le nombre de votes reçus. La proposition stipulait que les personnes qui siègeraient à l'Assemblée législative seraient nommées par les partis politiques, au lieu d'être élues par la population en général. Moi, je trouvais que c'était inacceptable. J'avais même approché le premier ministre Binns puis je lui avais dit que si, par hasard, le plébiscite passait favorablement, je ne voulais pas qu'il vienne à moi pour mon approbation officielle; je ne pourrais pas accepter cela. Pour qu'une loi devienne officielle, il faut que le lieutenant-gouverneur donne son approbation. Je lui avais dit d'avance que je n'accepterais pas une loi comme ça parce que je ne pensais pas que c'était approprié de nommer des personnes à l'Assemblée législative au lieu de les élire. Heureusement le résultat du plébiscite était négatif.